

Procès-verbal de la Commission de quartier 10

Contrat de quartier durable Magritte

Date : mardi 2 avril 2019

Lieu : Ecole Jacques Brel

Heures : 18h00 – 20h45

Présents

- Habitants: D. VERDEN, K. VERMEERSCH, S. DEFRANCE, P-M. ZALESKI, A. DIRICKX, H. DE RIDDER (pour T. NTAMASHIMIKIRO excusée), E. FUERTES GONZALEZ

Secteur associatif : B. FRANCO (Sources d'harmonie), L. DELLISSE (L'Abordage asbl), W. HAUWAERT (Collectif Stop-Terminus), W. RAEYEN (GC Essegem), B. COLSON (Réseau habitat), B. MACBAHI (Mosquée de Jette), O. VITRY (Collectif Jules Lahaye), E. LE TEXIER (Comité Magritte)

- Secteur public : P. MICHALINO (LOJEGA), M. JANSSENS (Commune), M. PETIT (Région), A. ROUSSEAU (Commune), H. DOYEN (Commune), V. PIROTTIN (Commune)

Excusés : P. ADOKPO, F. VERWIMP (HUB.brussels), S. VANDERHAEGEN (Ecole Jacques Brel), J. VAN DER AUWERMEULEN, E. JANSSENS (Commune), J-F. DELVAUX (Commune), F. GROOTEN (VGC), J. DI VINCENZO (LOJEGA)

Absents : S. SAHOULI, S. DECLERCQ (Maison médicale), A. MAHMOUDI (FSE Crew), H. HAMDACH, C. EYNATTEN (CPAS), D. PATERNOTTE

Non-membres : F. PAQUET (Musée Magritte), D. SAUTOIS (habitante)

Introduction

Le président, Marc Janssens, de la CoQ souhaite la bienvenue aux membres et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la CoQ 09
2. Présentation et avis sur les initiatives citoyennes
3. Présentation et avis sur la sélection de projets verts
4. Suivi de projets matériels
5. Divers

1) Approbation du PV de la COQ 9

Pas de question ni remarque, le PV est approuvé.

2) Présentation et discussions sur les 3 initiatives citoyennes

V. Pirottin explique budget total des 3 initiatives, la modification du règlement avec possibilité d'ouverture aux asbl qui pourraient introduire des projets ou permettrait aux citoyens de faire appel aux asbl pour avoir de l'aide s'ils ne se sentent pas d'attaque pour porter l'initiative tous seuls.

1^{ère} IC : Présentée par V. Pirottin en l'absence de la porteuse de projet (excusée). Danse, gym, s'inscrit dans constat du programme du CQD, sport pour public féminin précarisé. Permanences et recherche du public intéressé à partir de 09/2019, cours une fois par semaine au GC Essegem. Des compléments et corrections à la fiche projet et au budget ont été apportés : location de salle, attestation de la porteuse d'initiative prouvant qu'elle est habilitée à donner les cours, les 200 € prévu pour un bénévole en cas d'absence du professeur ont été enlevés, idée de participer à la brocante Essegem pour montrer ce qui se fait à ce cours.

Echange, questions-réponses :

- L'asbl, que la porteuse de l'initiative vient de créer, veut faire sa place dans le quartier pour les autres activités qu'elle compte organiser dans le futur et pour lesquelles elle fait de la publicité basée sur des mensonges. Elle a demandé de pouvoir mettre le siège de son asbl à l'Abordage, ce qui a été refusé par l'A.G. d'hier.
- Martial Petit (DRU): ici c'est plutôt une question morale, nous ne pouvons pas refuser l'initiative au jour d'aujourd'hui car elle est conforme au règlement sur les initiatives. Elle ne sera pas financée structurellement par le CQD tandis que ce qui n'est pas acceptable en terme de subsidiation c'est de ne pas faire les activités ou de détourner les subsides.
- Le Comité Magritte pose la question de la mixité ou non des activités ? Le contrat de quartier doit-il financer n'importe quel professeur qui viendrait organiser et donner des cours ? Il y a des cours à la Maison Médicale, au centre sportif. Ce n'est pas parce qu'il y a peu de projets qu'on doit nécessairement tous les accepter. Réponse : la porteuse de projet voulait au départ faire des cours de boxe mais les professeurs sont beaucoup trop chers, elle privilégie un style de sport qui booste les participants. Elle identifiera le public visé en organisant des permanences.
- Le GC Esseghem signale :
 - o qu'il a déjà eu contact avec la porteuse de l'initiative, qui proposera de cours de type danse-fitness ;
 - o que les femmes aiment en général avoir des groupes homogènes pour ce style de sport ;
 - o qu'une demande a été faite pour utiliser la salle du GC Esseghem qui doit encore voir s'ils pourront y répondre positivement ;
 - o que si des clubs existent il est difficile, pour une certaine population, de pouvoir payer la cotisation, le droit d'accès, ...
- H. Doyen donne l'exemple d'un magasin de chaussures qui voulait ouvrir dans la chaussée de Wemmel alors qu'il y en avait déjà un à proximité. L'expérience a démontré que les craintes de l'exploitant du magasin existant n'étaient pas fondées, les deux magasins ne se sont pas tués mutuellement, au contraire ils se sont tirés vers le haut. La fiche est éligible, l'argent est là, il faut accepter les bonnes volontés et ne pas les prendre pour de la concurrence. La salle Omnisport, les mouvements de jeunesse n'attirent pas les jeunes du quartier sauf s'ils sont encadrés.
- Des riverains signalent :
 - o qu'ils n'ont pas d'objection sur le projet en lui-même mais plutôt sur ce qui se cache derrière ;
 - o qu'on a parlé de désenclaver, de solidarité et qu'il faut donc éviter les gens qui veulent faire bande à part ;
 - o qu'il y a beaucoup d'activités qui se font en journée pour les femmes mais qui empêchent le dialogue avec les femmes qui travaillent. Ici on a plus l'impression que l'on cherche à se renfermer au lieu de s'ouvrir.
- V. Pirottin précise que cette initiative se rajoute à une initiative qui sera plus large, à savoir le projet MAG 07. La porteuse de projet a pris l'initiative de rencontrer le GC Esseghem, il est difficile de casser la dynamique du projet.
- Une réponse favorable du GC Esseghem pour la demande d'occupation de local présenterait l'avantage que ce groupe ne restera pas sur le site Esseghem.
- Il est difficile de dire et d'être certain, au jour d'aujourd'hui, que ce groupe restera fermé sur lui-même.
- P. Micchialino signale qu'elle ne connaît pas ce qu'il y a derrière ce projet. Il y a par contre beaucoup de femmes qui ne sortent pas de chez elles, il faut dès lors encourager toute démarche qui cherche à les faire sortir de chez elles. S'il y a un moyen de les impliquer dans quelque chose, il faut essayer.
- W. Hauwaert signale que les membres de « Stop Terminus » ont des avis partagés majoritairement défavorable sur cette initiative. Il rejoint l'avis du comité Magritte au niveau des questions posées :

- les initiatives proposées rentrent-ils dans les objectifs du CQD ?
- quelles ont été les remarques introduites par les membres de la COQ avant le 25 mars 2019 ?
- M. Janssens précise et rappelle :
 - que le service CQD ne cherche pas ici à imposer son avis au sujet des initiatives citoyennes introduites. Le service a examiné celles-ci par rapport au règlement et aux critères en vigueur et vous a fait part des résultats de cette analyse et des points d'attention et des précisions qu'il a demandé ou estime nécessaires ;
 - qu'il avait été signalé dès le début que le contrat de quartier durable n'avait des chances de réussir que si l'on pouvait compter sur la bonne volonté et l'implication des habitants, des associations et des intervenants dans le quartier ;
 - qu'il est important que tout cela se fasse et se passe dans le respect mutuel et avec un souci d'entraide et de collaboration.

Pourquoi dès lors ne pas laisser sa chance à cette initiative, peut-être que cela ne donnera pas les résultats escomptés et que l'expérience prouvera que certaines craintes étaient fondées, mais au moins nous aurons eu le mérite d'essayer et de laisser sa chance à cette initiative.
- V. Pirottin précise les réactions reçues au sujet des initiatives viennent toutes de membres de la CoQ qui se sont exprimés lors de la présente réunion.
- E. Le Texier (comité Magritte) demande si on peut lier l'accord pour la 1^{ère} initiative à des conditions, tel que le fait d'essayer de sortir du site Esseghem et rappelle qu'il faut éviter que tous les profs de sport ne viennent demander des subsides, il faut diversifier les activités et initiatives.

2^{ème} IC : Inauguration du Musée d'art abstrait présenté par Fanny Paquet.

Dans le cadre de l'ouverture de l'extension du musée, organisation une journée portes-ouvertes pour les habitants du quartier au courant du mois d'octobre 2019. Au programme :

- des visites guidées (de la nouvelle aile, pas de tout le musée) pour 100 personnes sur la journée, des affiches et flyers d'invitation sont prévus dans le quartier ;
- des tentes sur la rue pour des ateliers créatifs à vocation artistique ouverts à tous : création d'illustrations, cartes postales pour tout public.

But de l'initiative : ouverture au quartier, faire connaître le musée. Le budget : comprend les ateliers créatifs, une machine à badges (qui reviendra aux CQD pour être utilisé par les associations, ...). A ce sujet, il y a déjà une machine à badges à l'Abordage et une autre au Centre d'Entraide.

V. Pirottin signale qu'il existe des sacs de CQD Magritte et qu'il sera donc préférable de les utiliser plutôt que de faire réaliser des sacs spécifiques à cette journée portes-ouvertes.

Questions-réponses :

- L'ouverture officielle aura lieu normalement fin septembre.
- L'activité aura lieu le dimanche, avez-vous pensé à des groupes spécifiques comme des visites pour les enfants des écoles mais plus dans le cadre d'activités extra-scolaires ? Réponse : on pourrait y penser, les écoles viennent déjà beaucoup. Le public ciblé ici est plutôt les familles pour lesquelles le budget pour une visite payante est trop important.
- Une seule journée au vu de la limite du nombre maximal de personnes semble fort peu. Réponse : l'initiative fera office de coup d'essai, on pourrait réitérer ce projet si l'intérêt est concret.
- Dommage que cela se passe le dimanche, car les animateurs des associations ne travaillent pas le dimanche et ne peuvent donc pas venir avec leurs membres alors qu'une des difficultés rencontrées dans le quartier est qu'un certain public ne viendra pas s'il n'est pas accompagné et encadré. Réponse : difficile pour nous de combiner les 2 car n'avons que de petits moyens. Ici aussi on pourrait réitérer l'opération et donc y penser à ce moment là.
- W. Hauwaert signale que « Stop Terminus » s'abstient pour ce projet du Musée Magritte.

3^{ème} IC : Fête des voisins du Comité de quartier Magritte.

E. Le Texier signale qu'il s'agit d'une activité qui s'inscrit dans la durée, qui fonctionne bien et à laquelle on voudrait donner un peu de peps en modifiant la formule et en ajoutant quelques éléments différents. L'activité aurait lieu le 17 mai dans la rue Esseghem (portion où il y a le musée). L'activité se déroulerait sur le principe de l'auberge espagnole. Ils prêteront toutefois une attention particulière au ramadan en invitant les personnes à les rejoindre après le coucher du soleil. Le projet prévoit encore :

- une activité de vélo/smoothie (CyCLO) ;
- de faire imprimer des gobelets réutilisables avec le logo du comité Magritte ;
- une animation à destination des enfants (maquilleuses de logos sur les bras, ...)
- l'impression affiches et flyers.

La commune pourrait mettre des gobelets réutilisables à disposition, il y en a de la commune tandis que d'autres vont être réalisés dans le cadre du CQD Magritte.

W. Hauwaert signale que « Stop Terminus » émet un avis favorable pour le projet du comité Magritte.

Avis de la COQ sur les initiatives citoyennes:

1^{ère} IC : avis favorable : 9 – avis défavorable : 2 – le reste abstentions

2^{ème} IC : avis favorable : 16 – avis défavorable : 0 – Abstention : 1

3^{ème} IC : avis favorable à l'unanimité.

3) Retour sur la sélection des projets verts

V. Pirottin détaille la présentation Powerpoint (annexée au présent PV) des différents projets qu'il est proposé de retenir tout en précisant les réponses aux questions posées lors de la COQ précédente ainsi qu'aux remarques formulées par mails. Elle attire également l'attention sur les questions que nous souhaitons encore poser et sur ce que nous souhaitons encore obtenir des porteurs de ces projets verts.

Les 6 projets retenus portent sur un budget total d'environ 70.000, 00 €. Ce qui reste pourrait être intégré dans les projets matériels via modification de programme ou pourrait être gardé pour lancer un nouvel appel à projets verts plus ciblé.

V. Pirottin demande alors aux membres de la COQ de compléter deux post-it, en indiquant sur :

- le post-it rose les points forts et faibles des projets qu'il est proposé de subventionner ;
- sur le post-it vert les aspects de projets verts qu'ils souhaiteraient voir abordés, développés dans le futur.

Les post-it donnent les indications suivantes :

Post-it rose :

- Accord sur la sélection
- Questionnements sur la localisation des vergers et son accessibilité au public

Post i-it vert

- Verdurisation de la rue Jules Lahaye
- Verdurisation des toitures plates avec un volet ISP
- Sensibilisation à l'agriculture urbaine pour les écoles
- Construction de jeux d'eau

M. Janssens précise que le projet de sélection:

- a été établi en tenant compte des remarques émises lors de la COQ précédente et dans les avis reçus par mail, de l'analyse des projets introduits effectuée par le service CQD
- est présenté ce soir car nous n'étions pas en nombre lors de la COQ précédente.

V. Pirottin fait un résumé des réponses reçues par les porteurs de projets.

Avis de la COQ: avis unanime favorable sur la sélection des projets verts proposée, à l'exception de la représentante du Comité Magritte qui émet des réserves sur le projet « Voyage en micro écologie urbaine » pour le motif suivant : il y a déjà trop de balades prévues et organisées.

4) Retour sur l'avancement des projets matériels

CHA 02 : requalification – réaménagement des espaces publics + étude mobilité : nous ne vous présentons pas de plan ce soir pour la bonne et simple raison qu'il faut laisser le temps au bureau d'étude d'élaborer le projet au niveau aménagement au départ du schéma retenu en matière de mobilité. Nous souhaitons donc vous présenter quelque chose d'élaboré et de compréhensible.

COL 05 : réaménagement de la cour de l'école Jacques Brel du côté rue Loossens en plaine de jeux semi-publique : nous travaillons sur le cahier des charges (CSC) pour lancer la procédure de désignation du bureau d'études qui sera en charge de ce projet

COL 02 : bâtiment de l'ancienne boucherie Rossel – locaux pour les associations et logements basse énergie : même si la commune n'est pas encore propriétaire du bien, nous travaillons déjà à l'élaboration des plans et du CSC pour les travaux à effectuer pour pouvoir accueillir les associations (sécurité incendie, installation électrique, etc ...). Question de Sources d'harmonie asbl : a-t-on une idée du délai nécessaire à partir de l'acquisition du bâtiment pour permettre aux associations d'occuper effectivement les locaux ? Les locaux seront-ils à disposition à partir de septembre 2019 ou faut-il trouver un arrangement pour occuper d'autres locaux en attendant ? M. Janssens se renseigne auprès du membre du service qui travaille sur ce dossier et donnera les réponses par mail.

Topo acquisitions

CHA 01 : terrain petite rue Esseghem – maison de quartier : les discussions avec le propriétaire vont dans la bonne direction, nous espérons donc arriver très prochainement à un accord.

CHA 03 : terrain rue Jules Lahaye entre le n° 156 et la petite rue Esseghem – Repair-café vélo & café-laverie + habitat groupé : un accord a été trouvé avec le propriétaire, le notaire a été désigné pour la passation de l'acte d'acquisition.

CHA 04 : terrain rue Jules Lahaye entre le n° 86 et l'impasse – construction de logements passifs : une rencontre a finalement pu avoir lieu avec le propriétaire mais s'est très mal passée, celui-ci ne veut pas vendre son terrain, la procédure d'expropriation va donc être lancée.

VAL 01 : terrain de la SNCB à l'arrière du site Esseghem de Lojega – nouveau parc de maillage et liaison cyclo-piétonne : la commune n'a pas eu l'occasion de surenchérir une 2^{ème} fois pour cause d'estimation du terrain et de budget et du fait du délai trop court laissé par le vendeur. L'attribution du terrain au plus offrant serait décidée pour la mi-avril. La commune attend l'analyse de son avocat pour pouvoir faire valoir son droit de préemption et attaquer la vente du terrain sur base de la législation (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire – CoBAT).

COL 01 : terrain rue Dansette 31-33 et en intérieur d'îlot – jardin d'eau public, crèche et habitat groupé : une deuxième proposition d'achat a été adressée au propriétaire avec demande de réponse pour le 08.04.2019. En cas de refus la procédure d'expropriation sera entamée.

COL 02 : bâtiment de l'ancienne boucherie Rossel – locaux pour les associations et logements basse énergie : le tribunal du commerce a rendu son jugement au courant du mois de février et donc accepté la transaction en vue de l'acquisition du bâtiment. Nous avons reçu et analysé le projet d'acte et transmis nos remarques, la signature de l'acte devrait avoir lieu en mai-juin.

COL 04 : rue de la Loyauté 2 – 6 – construction de logements passifs : l'offre de la commune a été acceptée par le propriétaire. Le notaire de la commune a été désigné, nous tentons de régler le litige que le propriétaire actuel a avec le propriétaire voisin afin de ne pas courir le risque de ne pas pouvoir développer le projet et construire l'immeuble dans les délais imposés par la législation relative au CQD.

5) Divers

Ateliers participatifs relatifs au projet CHA02 : Karel Vermeersch fait part des points suivants au nom d'habitants et des membres des comités de quartier « Stop Terminus » et « Comité Lahaye » :

- Déception au niveau de l'étude de mobilité : on ne parle que du sens unique de la rue Lahaye et très peu de l'espace partagé piétons-trams.
- Un élément important du programme n'apparaît quasiment pas, à savoir le fait de créer un nouveau type de fonctionnement de la charnière et de privilégier l'axe piétons de la rue Esseghem.
- La charnière semble avoir été déplacée vers le square Bla-Bla et l'entrée du site Esseghem de Lojega alors que le programme la prévoyait bien au droit du carrefour Lahaye-Bravoure-Esseghem.
- Nous avons en conséquence l'impression de ne pas avoir été écoutés par les bureaux d'études.
- Regret que la STIB n'était pas présente aux ateliers participatifs. Veut-on éviter qu'on ne parle trop du bruit et des nuisances du tram.

M. Janssens apporte les réponses suivantes :

- En ce qui concerne l'étude de mobilité, une présentation a été faite ce matin même au collège des Bourgmestre et Echevins. Le schéma de mobilité qui a été retenu à cette occasion privilégie clairement l'option du maintien du double sens dans la rue Lahaye.
- L'attention des bureaux d'études a clairement été attirée une nouvelle fois sur le fait que la résolution de la charnière doit bien avoir lieu au droit du carrefour Lahaye-Bravoure-Esseghem. Le schéma de mobilité retenu va dans ce sens et privilégiera donc bien l'axe piétons de la rue Esseghem. Il aura également l'avantage de se raccorder au projet du programme du CQD relatif à la plaine de jeux semi-publique dans la cour de l'école Jacques Brel en créant un espace piétonnier dans le tronçon de la rue Loossens compris entre la rue Esseghem et la rue Delathouwer.
- La charnière n'a donc clairement pas été déplacée vers le square Bla-Bla, elle reste donc bien au carrefour Lahaye-Bravoure-Esseghem. Le réaménagement du parvis à l'entrée du site Esseghem et du square Bla-Bla vise à créer un espace de rencontre à cet endroit, pas en vue de la traversée de la rue Jules Lahaye à cet endroit mais bien pour donner l'envie aux gens du quartier, du périmètre du CQD Magritte et aux jettois d'une manière générale de rentrer sur le site Esseghem, d'aller voir ce qui s'y passe et profiter des espaces publics qui y seront aménagés et mis à disposition.
- Au vu de ces premières réponses il semble donc bien que les demandes formulées au cours des ateliers participatifs, ... aient bien été entendues et que l'on est donc bien occupé à les prendre en considération.
- La STIB n'a pas été conviée aux ateliers participatifs destinés aux habitants et usagers du quartier. En revanche, les bureaux d'études et les services communaux ont eu des réunions de travail avec elle. La présence de la STIB s'imposera dans le cadre d'une étape suivante de présentation publique du projet de réaménagement à proprement parler.

Karel Vermeersch signale encore que ses recherches lui ont permis de découvrir qu'il y a un « facilitateur-bruit » au sein de Bruxelles-Environnement. Avoir recours à son expertise pourrait donc être judicieux dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Lahaye. Il fournira les coordonnées de ce facilitateur au service CQD qui pourra ainsi le consulter dans le cadre de l'élaboration du projet.

P. Michialino signale qu'elle a eu l'occasion de rencontrer des représentants de la STIB à deux reprises et qu'ils lui semblent de bonne volonté. Les riverains ont toutefois, jusqu'ici, eu de mauvaises expériences avec la STIB. IL y a en effet une forte différence entre ce que disent les porte-paroles de la STIB et ce qu'en font les décideurs de la STIB.

W. Hauwaert rappelle les questions posées lors de la COQ 9 au sujet de :

- Les raccordements aux égouts seront-ils renouvelés rue Jules Lahaye dans le cadre des travaux des différents impétrants ?
- Par où est prévu l'écoulement des égouts du nouveau site Hippodrome ? Cela ne risque-t-il pas de provoquer une surcharge du côté de la rue Jules Lahaye et donc y provoquer des problèmes (inondations, ...).
- Qu'en est-il du projet de la STIB au niveau de la rue Léopold 1er ?

Il rappelle également la question posée lors de l'atelier participatif organisé par Brusseau : le projet de la STIB, au niveau du « Terminus Cimetière de Jette », qui est ressorti des cartons a-t-il été modifié par la STIB ? Par la Région ?

M. Janssens répond qu'il n'a pas encore eu l'occasion de s'en occuper et s'en excuse. Il demande donc de lui rappeler ces questions par mail afin de pouvoir y répondre dans les plus brefs délais. En ce qui concerne le projet de la STIB, si celui-ci a été modifié à la demande de la Région cela s'est passé avant que l'Urbanisme régional ne délivre le permis. A notre connaissance il n'y a pas eu de modification depuis puisque les dernières informations reçues mentionnent que la STIB souhaite exécuter le permis d'urbanisme qui lui a été délivré.

W. Hauwaert et d'autres membres de la COQ signalent qu'il y a des erreurs dans la communication au niveau du projet de réaménagement du rond-point Pannenhuis et dans les documents relatifs à ce projet qui sont soumis à l'enquête publique. Ces documents mentionnent en effet que :

- Le réaménagement du Rond-point du Pannenhuis découle d'une des actions menées par le contrat de quartier relative à : la réhabilitation d'espaces publics : rues, trottoirs, espaces verts et place. » (Note de synthèse page 15).
- L'aménagement ayant déjà été largement étudié et approuvé dans le cadre du CQDM... (Rapport d'incidences, page 8).

Il signale également que dans le cadre de l'étude mobilité du projet CHA02 certains schémas ont une incidence sur les sens de circulation notamment dans la rue de la Bravoure. Les bureaux d'études n'ont donc pas tenu compte du projet prévu pour le rond-point.

M. Janssens répond que :

- l'enquête publique a dû être recommencée suite à une erreur de procédures des administrations régionales en charge du dossier ;
- en ce qui concerne les liens qui sont fait entre le CQD Magritte et le projet du rond-point Pannenhuis il s'agit d'une erreur de formulation qui sera signalée aux services concernés. Les subsides pour le CQD Magritte sont en effet différents de ceux pour le réaménagement du rond-point. Il a toutefois été souhaité, dans le cadre de l'élaboration du programme du CQD Magritte, que le projet de réaménagement du rond-point s'inscrive dans la dynamique générale du CQD. Raison pour laquelle le réaménagement du rond-point a été repris, à titre indicatif, dans le programme du CQD (projet COL06).
- le schéma de mobilité qui a été retenu ne prévoit pas de modification des sens de circulation dans la rue de la Bravoure, le rond-point et les autres voiries avoisinantes.

Il remercie les membres pour leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée, la réunion se terminant à 20h45.
